

Numéro de dossier : 1114039008

Unité administrative responsable Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division
urbanisme_permis et inspection**Objet** Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de
règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la
modification des caractéristiques de densité applicables au secteur
01-T5 et la création d'un nouveau parc dans ce secteur - lot 3 353 616
du cadastre du Québec (dossier interrelié avec le dossier no.
1091333131).**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

La Direction du développement économique et urbain (DDEU) est favorable à la proposition de modification à la hausse des paramètres de densité de construction au Plan d'urbanisme du secteur à transformer affecté « Secteur mixte » situé en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur, soumise par la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Les modifications proposées du nombre d'étages maximal, de 6 à 12 étages, et du coefficient d'occupation du sol maximal, de 4 à 7, permettra la réalisation de projets résidentiels multifamiliaux qui contribueront à l'atteinte de l'objectif du Plan d'urbanisme en matière de milieux de vie, soit de favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014. Aussi, les modifications proposées permettront une plus grande densification de l'urbanisation aux abords de la gare de banlieue du Bois-de-Boulogne située à proximité. En d'autres mots, les modifications proposées au Plan d'urbanisme constituent un jalon important de mise en œuvre des principes d'aménagement exprimés notamment dans le Plan d'urbanisme et le Plan de transport de Montréal quant aux abords immédiats des grandes infrastructures de transport collectif. La DDEU estime que les modifications à venir au Plan d'urbanisme sont justifiées vu la teneur du projet envisagé sur le site (réf. : avis de la DDEU joint au sommaire décisionnel 1091333131).

Quant à l'autre modification proposée au Plan d'urbanisme, soit l'identification d'un nouveau parc sur la carte des parcs et espaces verts, ce nouveau parc représentera un gain pour les futurs résidents, puisque son identification à cette carte constitue une confirmation formelle de sa création.

Par ailleurs, il est à noter que le projet devra faire l'objet d'un processus de consultation publique à être mené par l'Office de consultation publique de Montréal au terme duquel il pourrait connaître des bonifications à l'égard de certains aspects soulevés par le comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme qui a émis un avis favorable :



C12-AC-01_H-Bourassa_Meilleur.pdf

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention

Claire MORISSETTE

Conseillère en aménagement

Tél. : 514 872-7488**Date:** 2012-02-29**Endossé par:**

Luc GAGNON

Chef de division

Urbanisme

Tél. : 514 872-4095**Date d'endossement:** 2012-02-29**Numéro de dossier :** 1114039008